

**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences humaines
Année universitaire 2024-2025**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 2 Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 :

Présidente : Alexandra LAURENT - professeure en psychologie clinique

Membres :

Marjorie ROQUES - professeure en psychopathologie clinique

Daniel DERIVOIS - professeur en psychologie clinique

Baptiste LIGNIER - maître de conférences en psychologie clinique

Anne MASSELIN-DUBOIS - maîtresse de conférences en psychologie clinique

Article 2 :

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 19 novembre 2024.

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines,
Hervé MOUILLEBOUCHE

